



MAIRIE DE
BRIANÇONNET
06850

ARRÊTÉ N° 13-2020

ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DE LA LOUBRE BARTOUILLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BRIANÇONNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;

Vu l'ensemble des textes légaux en la matière ;

Vu la demande de l'Entreprise **EIFFAGE – Agence de Castellane – ZA Route de Grasse- 04120 Castellane** ;

CONSIDERANT que, **pour permettre l'exécution de travaux d'enrobé nécessitant la fermeture de la route de la Loubre Bartouille** ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour la période du **mardi 26 mai 2020, à 08 heures au jeudi 28 mai 2020 inclus à 17 heures**, le stationnement et la circulation de tous véhicules pourront être partiellement interdits sur la zone prévue ci-dessus en fonction des impératifs liés à leur utilisation et aux obligations de sécurité en découlant. La chaussée sera toutefois restituée à la circulation entre 12h et 13h.

Article 2 : La signalisation temporaire du chantier sera placée et entretenue à la charge de l'entreprise **EIFFAGE – Agence de Castellane – ZA Route de Grasse- 04120 Castellane** conformément à l'instruction interministérielle relative à cet objet.

Article 3 : L'accès chantier devra être maintenu dans un état de propreté par l'entreprise **EIFFAGE – Agence de Castellane – ZA Route de Grasse- 04120 Castellane** sans risque à la circulation.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, tout recours devra être présenté devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'Arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Grasse
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON
- Caserne des Sapeurs Pompier de Saint-Auban
- L'entreprise **EIFFAGE – Agence de Castellane – ZA Route de Grasse- 04120 Castellane**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution
Fait en autant d'exemplaires originaux que nécessaire.

A Briançonnet, le 25 mai 2020

Le Maire,

Ismaël OGEZ



*Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et notification aux intéressés.*